

Loi NRE, année 2 : une légère progression d'ensemble des 60 entreprises du panel

Entre les rapports étudiés l'année dernière par CFIE-Conseil et ceux de cette année, soit 47 entreprises, on constate une légère progression de 1,9 % et ce en dépit d'un accroissement des exigences de la méthodologie. 56 % des rapports du panel (60 entreprises) répondent cette année de manière assez satisfaisante aux exigences de la loi contre 43 % l'année dernière. Cette progression globale entraîne un resserrement entre les entreprises. On observe un rattrapage (encore modeste) des entreprises qui accusaient le retard le plus important l'année dernière : les dix rapports qui affichaient le plus faible score en 2003 ont progressé de 77 % en 2004.

Les entreprises ayant fait le plus de progrès sont ASF et Michelin, qui rejoignent le groupe de tête, ainsi que Dassault Systèmes. Certaines entreprises ne semblent pas avoir investi dans un effort de transparence accrue et se retrouvent par conséquent légèrement déclassées. Il s'agit de Carrefour, LVMH, Pernod-Ricard, Valeo, Suez, TF1 et Thomson, même si Carrefour reste un rapport solide en matière sociétale et LVMH et Valeo en matière environnementale. Les leaders, dont les rapports contiennent depuis deux ans des informations de qualité dans tous les domaines, sont Danone, Renault, Sanofi-Synthelabo et Veolia. Treize entreprises du panel, soit 22 % d'entre elles, ont des rapports qui restent encore très loin des niveaux de transparence que pourraient attendre les lecteurs. On trouve une corrélation entre la taille de l'entreprise et la qualité des rapports puisque dans le groupe de queue figurent essentiellement des entreprises n'appartenant pas au CAC 40.

De nombreuses entreprises ont diffusé pour la première année un document spécifique dédié au développement durable (sur les 60 entreprises étudiées, 22 sont dans ce cas en 2003). Les entreprises qui diffusent un document spécifiquement dédié au développement durable tendent à faire partie des meilleures entreprises du panel étudié.

D'une manière générale, les items les plus fréquemment abordés et portant sur le périmètre le plus large sont ceux du respect du droit international et de la formation.

De plus en plus d'entreprises délivrent des informations couvrant un périmètre mondial. Toutefois, plusieurs groupes communiquent encore des informations qui ne couvrent qu'un périmètre très réduit : Altran, Clarins, Publicis, Cap Gemini, M6. Les informations sont alors souvent non représentatives des pratiques de l'entreprise, puisque leurs activités sur le territoire français correspondent souvent à moins de 50 % du périmètre mondial. En ce qui concerne l'intégration des fournisseurs et sous-traitants dans le périmètre de reporting, on remarque que la plupart des groupes font désormais référence à l'introduction de clauses sociales et environnementales ou de déclarations d'engagement dans les contrats de prestations ou de sous-traitance, mais les informations sur les modalités de contrôle de ces clauses sont rares.

On note que le volet social est celui qui a le plus progressé entre 2003 et 2004 (+ 4,8 %), particulièrement en termes d'exhaustivité (périmètre de consolidation, zones géographiques, etc.) (+ 5,3 %). Les rubriques les plus concernées par cette progression sont : la formation, la lutte contre la discrimination (notamment l'égalité des chances entre hommes et femmes), les conditions d'hygiène et de sécurité, les relations sociales. De manière générale, le niveau de précision est légèrement moins élevé que l'an dernier (- 0,5 %). Cela est dû d'une part, à l'impact du changement de méthodologie, qui a plus touché le critère de précision que celui d'exhaustivité et, d'autre part, au fait que l'augmentation moyenne des périmètres de remontée des informations a rendu l'obtention de données précises plus difficile pour les entreprises. Les rubriques les moins précises sont l'organisation et la gestion du temps de travail ainsi que les relations avec les sous-traitants et les fournisseurs.

En matière environnementale, ce sont les groupes dont l'impact en terme de pollution est le plus important en raison de leurs activités ou leurs produits finis (construction, matériaux de construction, chimie, automobile, etc.) qui s'efforcent de définir au mieux leurs objectifs, voire leurs axes d'amélioration. Le périmètre de reporting s'élargit pour la rubrique relative à l'organisation de la gestion de l'environnement ce qui laisse penser que les entreprises étendent leur structure interne dans ce domaine. En revanche, trois rubriques environnementales sont encore abordées de manière très imprécise : la prise en compte de l'écosystème, la gestion des nuisances et des rejets, la gestion et la prévention des risques environnementaux.